



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

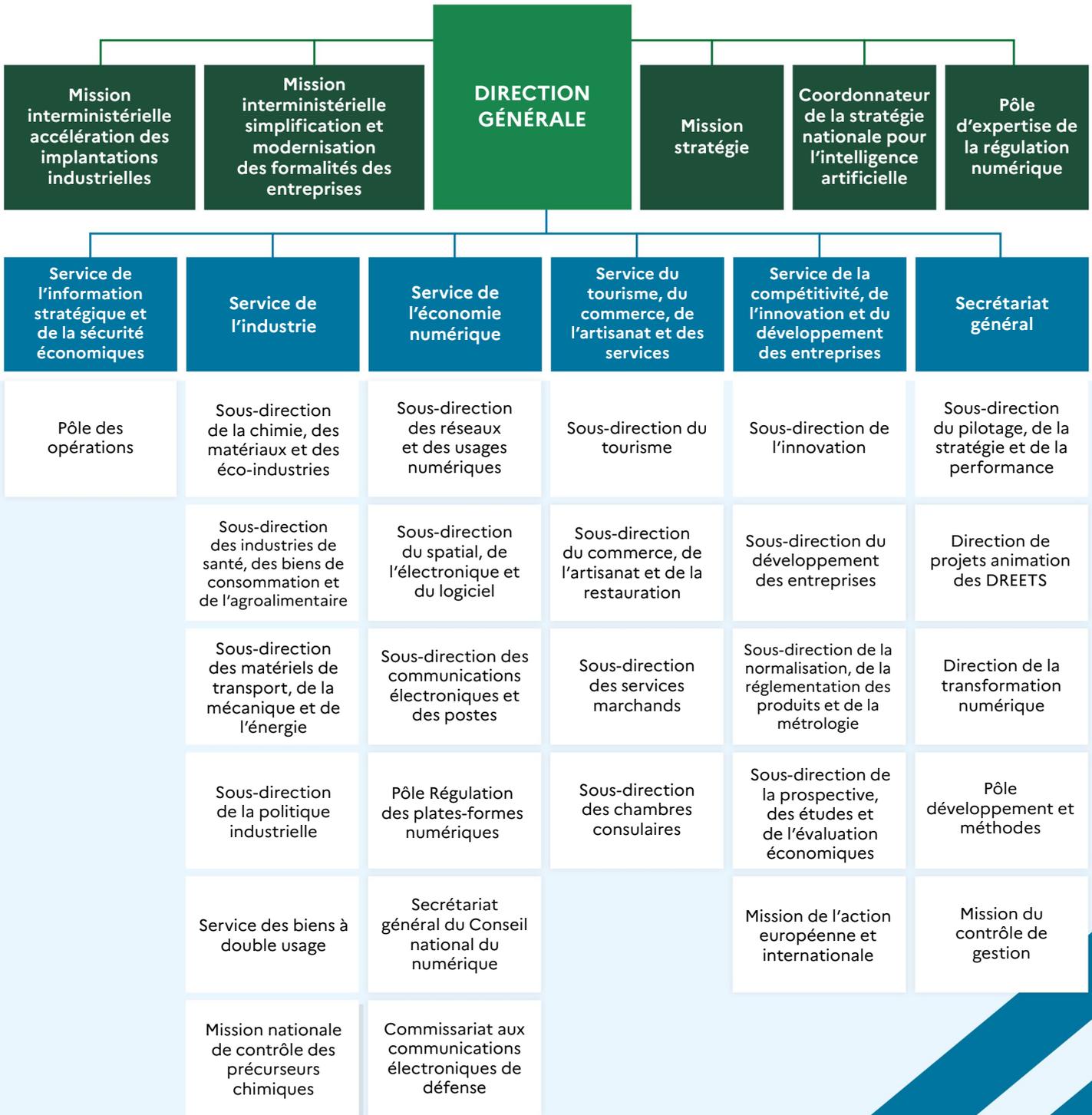
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité **2021**

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES**

ORGANIGRAMME



Organigramme détaillé :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/dge/organigramme-dge.pdf>

| | |
|---|----------|
| Éditorial | 4 |
| Chiffres clés | 6 |
| | |
| Accélérer l'économie de demain | |
| L'action de la DGE pour une économie plus innovante et plus compétitive | |
| <i>France 2030</i> , un plan d'investissement à long terme | 8 |
| Les stratégies d'accélération | 9 |
| Le renforcement de l'écosystème des start-up | 11 |
| Le virage stratégique du secteur spatial français et européen | 12 |
| | |
| L'action de la DGE pour une économie ancrée dans les transitions écologique et numérique | |
| La décarbonation de l'industrie, levier de compétitivité à long terme | 13 |
| La régulation des plateformes numériques | 14 |
| La stratégie <i>Cloud</i> | 15 |
| La numérisation des TPE-PME : les initiatives <i>France Num</i> et Industrie du futur | 16 |
| | |
| L'action de la DGE pour une économie souveraine et résiliente | |
| Les projets industriels européens, outils essentiels pour la souveraineté | 17 |
| Les travaux en faveur de la relocalisation et de la souveraineté | 18 |
| Le renforcement de la sécurité économique | 19 |
| | |
| L'action de la DGE pour une économie au service des Français et des territoires | |
| Programme Territoires d'industrie : trois ans de succès | 20 |
| Le plan en faveur des indépendants | 21 |
| L'accompagnement des entreprises vers un tourisme durable | 22 |
| Le déploiement des réseaux | 23 |
| | |
| Une ambition de transformation de l'action publique | |
| La DGE, au cœur de la gestion de crise et de la relance | 24 |
| Une direction transformée qui continue d'innover | 26 |

ÉDITO



Les politiques publiques menées par la DGE ont été transformées en profondeur depuis le début de la crise sanitaire. En parallèle de la préparation de la fin du « quoi qu'il en coûte » et de la sortie des aides d'urgence pour les entreprises, la DGE se mobilisait autour des grands enjeux de transformation et de reconquête de notre économie, incarnés par le plan *France 2030*. Les résultats présentés dans ce rapport d'activité témoignent de l'extraordinaire engagement des agents de la DGE, de leur capacité à conduire des chantiers divers et complexes, de leur connaissance des entreprises et des exigences du terrain.

La crise a mis en lumière les enjeux de souveraineté et de résilience de notre économie.

La prise de conscience des enjeux de notre industrie a conduit l'État à réinvestir de manière ciblée dans le champ économique pour accélérer les développements technologiques critiques et maintenir notre compétitivité face à la concurrence internationale.

La DGE agit pour une économie plus souveraine, plus innovante et plus compétitive. En témoignent les stratégies d'accélération lancées pour soutenir les nouvelles technologies et les nouveaux marchés, du laboratoire jusqu'à la commercialisation des produits. Ces stratégies visent par exemple à faire de la France un leader mondial dans la course à l'ordinateur quantique, ou à produire sur le territoire 20 nouveaux biomédicaments d'ici 2030. Industrialiser nos innovations est un des enjeux au cœur du plan *France 2030* et de ses 34 milliards d'euros de dotations.

Ce changement d'équilibre de notre politique industrielle capitalise sur l'exceptionnelle dynamique de l'écosystème français d'innovation et notamment des entreprises de la *French Tech*. Plus de 10 milliards d'euros ont été levés par les start-up sur l'année 2021, soit le double des sommes levées en 2020. Et elles comptent désormais 22 « licornes » parmi elles.

Notre ambition industrielle est partagée avec plusieurs de nos voisins européens avec lesquels nous retrouvons sur des projets communs, comme

le développement des marchés de l'hydrogène ou des batteries. L'autonomie stratégique est un concept désormais reconnu et sera une des priorités de la Présidence Française de l'Union Européenne. Indissociable de cet agenda, la politique de sécurité économique, pour protéger les entreprises et technologies stratégiques, est profondément renforcée : dotée d'outils étendus et d'une déclinaison territoriale opérationnelle, elle a fait ses preuves cette année face à des menaces en forte croissance.

La crise a agi en catalyseur de la décarbonation et de la numérisation de nos modèles économiques.

La DGE agit pour accélérer et accompagner le verdissement de notre industrie et de notre énergie.

Les investissements nécessaires sont considérables, tout comme les évolutions législatives et réglementaires, comme la loi *Climat et Résilience* ou l'ambitieux paquet « *Fit for 55* » de la Commission européenne. Des soutiens ciblés sont déployés pour répondre aux failles de marché : les investissements de décarbonation de l'industrie soutenus cette année dans le cadre de *France Relance* permettent d'économiser 2,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an, soit l'équivalent de l'empreinte carbone annuelle de 250 000 Français.

La DGE agit pour la numérisation de notre économie.

Formidablement accélérée depuis deux ans, cette numérisation implique des actions au niveau européen, pour la régulation des grandes plateformes internet par exemple. Elle demande aussi des actions ciblées

au niveau national, pour faire émerger des solutions de *cloud* souveraines ou accélérer la numérisation des TPE-PME. À cet égard, de très nombreuses entreprises ont bénéficié de *France Relance* pour leur numérisation : 8 000 PME ou ETI industrielles - plus du quart d'entre elles - sont subventionnées pour numériser leur outil de production. Et 112 000 TPE-PME, en grande partie des commerces, ont obtenu un chèque numérique.

La DGE s'engage pour le développement d'une économie de proximité au service des Français et des territoires.

La DGE agit pour les indépendants, pour les TPE et PME.

Un plan pour les indépendants, annoncé en septembre 2021 va permettre de rendre leur environnement juridique, fiscal et social plus simple et protecteur. Malgré la crise, la volonté de réformer et de simplifier est intacte.

La DGE agit pour une économie au service des territoires en articulant l'action de l'État avec celle des Régions, acteurs du développement économique local et interlocuteurs naturels des services déconcentrés de la DGE. Dans le cadre du plan *France Relance* et du programme *Territoires d'industrie*, ces collaborations avec les Régions ont permis de soutenir 1 400 projets industriels à hauteur de 573 millions d'euros. Un effort qui devrait générer 5,4 milliards d'euros d'investissements et 27 000 emplois.

La DGE a aussi agi en 2021 pour le développement des territoires en renforçant leur couverture numérique.

Les objectifs qui étaient fixés pour l'année s'agissant du

déploiement de la fibre optique, de l'amélioration de la couverture mobile dans les zones peu ou mal couvertes et du maintien d'un service universel postal de qualité ont été atteints.

La DGE tire les enseignements de la crise dans son organisation : déploiement du télétravail et renforcement du mode projet.

La DGE agit enfin pour rester à la pointe des innovations organisationnelles et managériales.

Issue de la réforme interne de 2018, l'organisation en mode projet s'est révélée performante et adaptée à la crise en accroissant la réactivité et l'agilité. Consolider et approfondir ces transformations font aussi partie des défis de la DGE pour les prochains mois.

L'année 2021 a donc été celle d'une mobilisation totale des agents de la DGE au service de notre économie, pour adapter en permanence les aides covid aux besoins des entreprises, pour déployer rapidement un plan de relance qui a permis de stimuler l'économie mais aussi d'accélérer la transformation écologique et numérique des entreprises, pour préparer l'avenir avec *France 2030*. Je les remercie pour leur engagement tout particulier, leurs capacités d'adaptation et leur expertise.

Paris, le 31 décembre
Thomas Courbe



CHIFFRES CLÉS

La reconquête et la transformation de l'économie

FONDS DE SOLIDARITÉ ET AIDES SATELLITES

Plus de **38** milliards d'euros de subventions versées à plus de **2 millions** d'entreprises depuis mars 2020

FRANCE RELANCE

100 milliards d'euros de soutien public

FRANCE 2030

34 milliards d'euros de dotations dont **17 milliards d'euros** dédiés à des acteurs émergents

et **50% dédiés à des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre**

Plus de **10 000** bénéficiaires des dispositifs industriels.

Plus de **15 milliards d'euros** d'investissements réalisés par les industriels.

Plus de **250 000** emplois créés ou confortés.

10 milliards d'euros par an de baisse d'impôts de production pour près de 600 000 entreprises.

240 M€ pour le plan France Très Haut Débit.

GUICHET INDUSTRIE DU FUTUR



878 M€ de subventions pour soutenir plus de 8 000 projets de numérisation et de robotisation portant sur 3 milliards d'euros d'investissements industriels.

SANTÉ



830 M€ d'investissements et 519 M€ d'aides pour soutenir 42 projets industriels participant à la lutte contre le Covid-19.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE



573 M€ pour soutenir 1 400 projets industriels portant sur 3 milliards d'euros d'investissements d'investissements industriels.

RELOCALISATION ET SOUVERAINETÉ



2,7 milliards d'euros d'investissements

729 M€ d'aides de l'État

5 secteurs stratégiques : Santé, Agroalimentaire, Électronique, Intrants essentiels de l'industrie, 5G

407 projets soutenus pour environ **45 000** emplois créés ou confortés

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS L'INDUSTRIE



2,8 millions de tonnes équivalent CO₂ par an économisés avec la décarbonation de l'industrie : 141 projets bénéficiant de 758 millions d'euros d'aide pour un investissement total de 2 milliards d'euros.

FRANCE NUM



100 M€ investis par la DGE entre 2020 et 2021 dans les dispositifs France Num.

112 000 chèques France Num de 500€, 20 000 diagnostics et 70 000 TPE-PME bénéficiaires du programme d'accompagnements-actions.

L'engagement pour la compétitivité et pour l'innovation



23 stratégies d'accélération dotées de
10 milliards d'euros sur des marchés à fort potentiel de croissance :



• **Souveraineté** (santé numérique, biothérapies...),



• **Production alimentaire** (agroéquipements, alimentation saine...),



• **Numérique** (*Cloud*, cybersécurité, Intelligence artificielle...),



• **Transition énergétique** (technologies alternatives aux énergies fossiles, hydrogène et nucléaire).



365 M€ affectés à l'innovation dans le **secteur spatial** et pour la fin du développement du lanceur Ariane 6.



4 M€ consacrés aux



61 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets *slow tourisme* du *Fonds tourisme durable*.



Plus de **10** milliards d'euros levés par les entreprises de la **French Tech**.

22 licornes.

New Deal Mobile

environ **3 000** zones identifiées fin 2021.

Plus de **1 000** nouveaux pylônes 4G mis en service depuis 2018 dans des zones non ou mal couvertes.





L'action de la DGE pour
une économie plus innovante
et plus compétitive

FRANCE 2030, UN PLAN D'INVESTISSEMENT À LONG TERME

Forte du succès des dispositifs industriels de *France Relance*, la DGE a proposé dès le premier semestre 2021 la mise en place d'un plan d'investissement à plus long terme. Elle a ainsi contribué activement à l'impulsion, la conception et désormais la mise en œuvre du plan *France 2030*.

France 2030 a été conçu dans une logique radicalement différente de celle de *France Relance* avec une vision à plus long terme et une plus grande concentration de moyens sur les secteurs qui joueront un rôle important pour le quotidien des Français d'ici à 2030. Ce plan transformant est novateur à plusieurs titres.

Dédier la moitié des financements du plan, soit 17 milliards d'euros, à des acteurs émergents est une prise de risque importante et un objectif ambitieux. Pour atteindre cet objectif, les dispositifs mis en œuvre seront co-conçus par les experts en innovation et en politique industrielle et les équipes de la *Mission French Tech*, afin de les adapter aux situations spécifiques des acteurs émergents.

Les secteurs visés par *France 2030* animent déjà le débat public et préoccupent les Français. **50% des financements serviront ainsi des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre**, tandis que les investissements dans la production d'automobiles et d'avions bas carbone permettront de se projeter dans un futur de mobilités compatibles avec nos ambitions climatiques. **Les pénuries d'approvisionnement qui ont été mises en lumière lors de la crise du Covid-19 font aussi l'objet d'une attention particulière.**

Que ce soit pour permettre le déploiement du numérique ou l'approvisionnement de nos industries en matières premières durables (substitution au plastique, recyclage des métaux, etc.), *France 2030* veut répondre concrètement à ces préoccupations.

L'année 2021 aura permis de concevoir le plan *France 2030* et d'assurer sa transcription dans la loi de finances pour 2022. 34 milliards d'euros ont d'ores et déjà été sécurisés dans la loi et ont vocation à être mobilisés sur les cinq prochaines années, dont 2,8 milliards d'euros dès 2022. **2022 sera l'année du déploiement massif des dispositifs, avec comme objectif de concilier réactivité à court-terme et visibilité à long terme.**



LES STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION



Dans un contexte de compétition internationale exacerbée, la France focalise une partie de son effort d'investissement sur les technologies émergentes et les secteurs porteurs de croissance et facteurs de résilience. Une vingtaine de stratégies d'accélération ont été construites à cet effet.



Les stratégies d'accélération, dotées de 10 milliards d'euros, correspondent aux priorités d'investissement soutenues par le 4^e Programme d'investissements d'avenir.

Elles constituent une évolution importante de ces programmes, en les dotant d'un volet dirigé qui vise à concentrer les moyens sur un nombre limité de priorités stratégiques.

Elles se matérialisent par des plans d'action ambitieux qui articulent des mesures financières et réglementaires sur la base de plusieurs exigences :

- focaliser le soutien aux écosystèmes positionnés sur des **marchés à fort potentiel de croissance** à

horizon 2025 pour **répondre aux enjeux sociétaux** : souveraineté (santé numérique, thérapies...), sécurité des citoyens (cybersécurité), production alimentaire (agroéquipements, alimentation saine...), transition énergétique (technologies alternatives aux énergies fossiles), etc.

- **s'assurer de la pertinence de l'action publique** en consultant les écosystèmes concernés ;
- **aboutir à une approche intégrée de la politique industrielle et de l'innovation**, allant de la recherche scientifique au déploiement de nouvelles solutions compétitives et innovantes, tout en mettant en œuvre les évolutions réglementaires et en anticipant les besoins en compétences.

Des objectifs ambitieux et une grande variété de secteurs soutenus



Numérique

- **Cloud** : doubler le chiffre d'affaires de la filière, faire émerger 5 nouvelles solutions *SecNumCloud* et créer 25 nouveaux espaces de données sectoriels.
- **Intelligence Artificielle (IA)** : accompagner 500 PME et ETI dans l'adoption des solutions d'IA d'ici 2025 et tripler d'ici à 2025 le nombre de start-up en IA créées à partir d'un concept issu de la recherche fondamentale.
- **Cybersécurité** : multiplier par 2 le nombre d'emplois dans la filière, par 3 son chiffre d'affaires, par 2 le nombre de thèses CIFRE et faire émerger 3 licornes françaises.
- **Quantique** : devenir le premier État à disposer d'un prototype complet d'ordinateur quantique généraliste de première génération dès 2023, et être la première nation à disposer d'une filière complète productrice de Silicium 28 industriel (SI-28), notamment pour les besoins de la production de qubits.
- **5G** : créer 20 000 nouveaux emplois à horizon 2025 et viser un marché de la 5G en France de 15 milliards d'euros à horizon 2025.
- **Électronique.**



Transition écologique

- **Digitalisation et décarbonation des mobilités** : atteindre -37,5% d'émissions de CO₂ d'ici 2030, notamment en développant l'offre de recharge électrique, l'usage du vélo et du covoiturage et les zones à faibles émissions.
- **Ville durable** : mise en valeur de friches et soutien à la construction sobre.
- **Recyclage** : développer des capacités industrielles pouvant produire 2 millions de tonnes de matières plastiques à recycler par an à l'horizon 2025.
- **Produits biosourcés et biocarburants.**
- **Décarbonation de l'industrie.**
- **Hydrogène décarboné** : faire émerger une filière française de l'électrolyse et développer une offre de mobilité lourde à l'hydrogène.
- **Technologies avancées pour les systèmes énergétiques.**
- **Nucléaire.**



Santé

- **Biothérapies** : produire au moins 20 biomédicaments en France, et faire émerger 1 licorne et 5 ETI en biotechnologie.
- **Santé numérique** : créer 30 lieux d'expérimentation d'ici 2025.
- **Maladies infectieuses** : implémenter une approche dite One Health (« une seule santé »), fondée sur les liens entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes, pour développer des contre-mesures face aux menaces NRBC.



Agroalimentaire

- **Systèmes agricoles durables** : créer 11000 emplois directs dans les filières des agroéquipements, du biocontrôle et de la biostimulation à l'horizon 2025 et contribuer à la réduction de 18% des gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici 2030.
- **Alimentation de demain** : favoriser les démarches d'innovation et soutenir le développement des protéines végétales.



Culture et éducation

- **Enseignement et numérique** : mise en place de démonstrateurs numériques dans 17 écoles et universités.
- **Industries culturelles et créatives.**

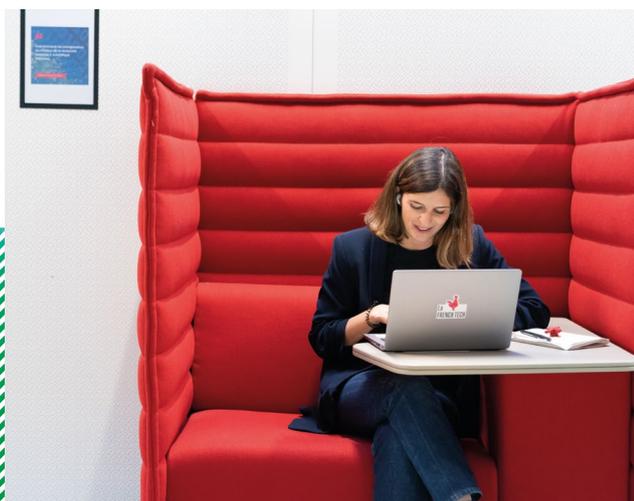
LE RENFORCEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DES START-UP

L'écosystème *French Tech* affiche une santé record : plus de 10 milliards d'euros ont été levés par les start-up sur l'année 2021, soit le double des sommes levées en 2020.

Depuis 2017, le nombre de start-up françaises a doublé et celui des licornes a plus que quadruplé. En 3 saisons, la *Mission French Tech*, au sein de la DGE, est devenue un acteur incontournable de cette dynamique.

Saison 1

Lancée fin 2013 avec l'objectif de soutenir la dynamique entrepreneuriale, fédérer les écosystèmes de start-up en France et faire la promotion de l'écosystème français à l'international, les premiers résultats ont permis d'ancrer une marque forte et fédératrice.



Saison 2

Fin 2018, la *Mission French Tech* a orienté son soutien vers trois axes :

- **le soutien à la croissance des scale-up**, pour développer le nombre de leaders technologiques de rang mondial ;
- **le renforcement de la dimension positive** de l'écosystème *French Tech*, en favorisant la diversité des talents et les projets « tech for good » ;
- **le renforcement de sa capacité d'action**, avec la labellisation des nouveaux réseaux *French Tech* et la mise en place de réseaux de correspondants *French Tech* dans l'administration.

Les solutions de soutien à l'écosystème mises en œuvre en 2021

- **French Tech NEXT 40/120** : accompagne l'hyper croissance des start-up françaises en capacité de devenir des leaders technologiques de rang mondial.
- **French Tech TREMPLIN** : accompagne dans leur projet entrepreneurial des personnes issues de milieux socio-économiques sous-représentés dans la Tech.
- **French Tech GREEN 20** : accompagne 20 pépites vertes proposant des solutions à fort impact environnemental et à capacité de croissance très élevée.
- **French Tech VISA** : procédure simplifiée pour les investisseurs, fondateurs et collaborateurs de start-up non-européens souhaitant s'installer en France.
- **French Tech COMMUNITY FUND** : soutien aux écosystèmes territoriaux (108 Communautés *French Tech* en France et à l'international), pour accompagner plus de 70 projets à impact.
- **French Tech CENTRAL** : installation physique de représentants de l'administration dans les lieux totem des 13 Capitales *French Tech* et de 2 Communautés *French Tech* pour un accompagnement de proximité.

Saison 3

La *Mission French Tech* vise un objectif de massification de l'accompagnement aux start-up. Ambition : passer de **200 start-up accompagnées en 2021 à 1 000 d'ici 2025**, avec un fort enjeu de diversification des actions via le soutien renforcé aux start-up des territoires et aux start-up de l'innovation de rupture.

LE VIRAGE STRATÉGIQUE DU SECTEUR SPATIAL FRANÇAIS ET EUROPÉEN

L'année 2021 a été particulièrement riche dans le secteur spatial français et européen, avec l'adoption d'un modèle d'exploitation pour Ariane 6, le déploiement de *France Relance* et la conception de *France 2030*, l'adoption du premier règlement Espace de l'Union européenne (UE), et la signature d'un accord financier cadre entre l'UE et l'Agence spatiale européenne (ESA).

La DGE s'est notamment engagée dans les **négociations relatives à la politique spatiale avec l'Allemagne et l'Italie afin de garantir le financement de la fusée Ariane 6**, renforcer la coopération entre les pays dans le secteur et consacrer la préférence européenne pour le lancement de satellites institutionnels. Pilier de la politique spatiale française et européenne depuis 1979, les lanceurs Ariane assurent notre autonomie d'accès à l'espace. Avec 106 vols réussis en 25 ans, Ariane 5 a été à cet effet un succès commercial incontestable. Dernière évolution du lanceur, Ariane 6 décollera pour la première fois en 2022 pour affronter une concurrence exacerbée dans ce secteur depuis l'émergence de nouvelles sociétés privées aux Etats-Unis. Un accord franco-allemand a été signé le 21 juillet pour soutenir l'exploitation institutionnelle et commerciale de ce lanceur, suivi d'un accord franco-italien le 26 octobre 2021.

Piloté par la DGE, le **dispositif France Relance** a également permis d'assurer un **soutien financier au secteur spatial : 165 millions d'euros ont été engagés pour la fin du développement d'Ariane 6 et 200 millions d'euros ont été affectés à l'innovation en France**. Conçu avec la filière et opéré par le Centre national d'études spatiales (CNES), ce deuxième volet ambitionne de conforter le positionnement de la filière française sur des segments critiques. **Près d'une centaine d'entreprises ont ainsi été soutenues, dont plus de 70% de start-up, PME et ETI.**

Les projets soutenus permettent d'**embarquer le secteur spatial français dans une transition vers la nouvelle économie du spatial (New Space)**. Ainsi, tout en contribuant au soutien aux lanceurs lourds, la DGE promeut aussi l'émergence de nouveaux acteurs développant des micro et mini-lanceurs qui ambitionnent de placer en orbite des satellites pesant jusqu'à 1,5 tonne. Le soutien aux start-up sera par ailleurs amplifié dès 2022 dans le cadre du plan *France 2030*.

Enfin, la DGE s'est mobilisée sur l'avenir de la politique spatiale européenne, avec l'adoption du premier règlement Espace de l'UE et la signature d'un accord financier cadre entre l'UE et l'ESA : des mesures importantes puisque le secteur spatial français réalise près de la moitié des ventes de toute l'industrie spatiale européenne !



L'action de la DGE pour
une économie ancrée dans
les transitions écologique
et numérique



LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE, LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ À LONG TERME

L'indispensable baisse de nos émissions de carbone impose des changements de modèles économiques et industriels inédits, dans une échelle de temps très courte. La DGE agit pour concilier décarbonation de l'industrie et amélioration de sa compétitivité.

La Commission européenne a publié en 2021 le **paquet climat « Fit for 55 »**, un ensemble de mesures pour atteindre l'objectif de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La France soutient tout particulièrement le renforcement du marché de quotas d'émissions et la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, deux instruments complémentaires pour déclencher les investissements de décarbonation et limiter les fuites de carbone à l'étranger. **Cet ensemble législatif sera une des grandes priorités de la Présidence Française de l'Union Européenne.**

Grâce à un dialogue constant avec les acteurs des filières industrielles, la DGE a pu identifier les leviers de décarbonation nécessaires pour atteindre nos objectifs nationaux de réduction des émissions. Des objectifs chiffrés reposant sur des plans audacieux mais réalistes ont ainsi été définis, avec un travail d'identification des possibilités de réduction des émissions filière par filière, comme récemment pour la chimie, l'acier et le ciment.

Dans le cadre de France Relance, la DGE a mobilisé 1,2 milliard d'euros pour soutenir et accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel. De nouveaux dispositifs de soutien sur la décarbonation des procédés industriels et la chaleur bas-carbone ont été mis en place. 141 projets lauréats devant bénéficier de 758 millions d'euros d'aide ont été identifiés à ce jour, sur un investissement total de 2 milliards d'euros. La mise en œuvre de ces projets permettra **d'éviter plus de 2,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ d'émissions de gaz à effet de serre par an.**

La transition écologique nécessite enfin le développement de nouvelles technologies. La DGE est au cœur de l'élaboration d'une **stratégie de soutien à l'innovation pour la décarbonation de l'industrie**, qui vise à faire de la France un pays en pointe des technologies vertes, et à maximiser les retombées industrielles.

Des filières industrielles engagées dans la transition écologique

- **Dans sa feuille de route conclue avec la DGE, la filière chimie et matériaux** s'engage à réduire de 26% ses émissions annuelles de gaz à effet de serre d'ici 2030, notamment en décarbonant ses procédés et en développant le recyclage chimique.
- **Dans sa feuille de route conclue avec la DGE, la filière automobile** souhaite tripler la part de marché des véhicules utilitaires zéro émission et prévoit d'innover dans des secteurs d'avenir (batteries, hydrogène, etc.).

LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

L'irruption de nouveaux modèles de plateformes dans l'économie gagne en ampleur et investit chaque jour de nouveaux secteurs d'activité. Plus d'un million d'emplois seraient concernés par ces offres digitales directes ou intermédiées. Ces modèles imposent au régulateur d'accompagner ces évolutions d'un point de vue juridique, économique et technique. Trois principales actions ont été menées à ces fins en 2021 par la DGE.

1- Réguler les plateformes numériques de services marchands au niveau national

En 2021, la DGE a contribué à l'élaboration du cadre du dialogue social entre les travailleurs, qui sont la plupart du temps autoentrepreneurs, et les plateformes. Des dispositions législatives ont été prises en faveur de la représentation de ces travailleurs indépendants, avec la création d'une Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi.

Elle a également contribué à adapter le cadre juridique applicable aux plateformes de mobilités de marchandises et de personnes, dans la perspective de la création d'un régime de micro-capacité, d'abondement du compte personnel de formation des travailleurs utilisant les plateformes de mobilité et de la définition du cadre du co-transportage. Elle contribue enfin à favoriser le déploiement de la télémédecine intermédiée par les plateformes en travaillant à l'adaptation du cadre juridique applicable à ces acteurs innovants.

2- Négocier le cadre européen de régulation des plateformes

La DGE a piloté les travaux de négociation menés en 2021 sur les deux projets de règlements européens, « *Digital Services Act* » (DSA) et « *Digital Markets Act* » (DMA), qui visent à établir un nouveau cadre de régulation pour rendre les places de marché en ligne plus contestables et plus équitables, et à renforcer les moyens de lutte contre la diffusion en ligne des contenus illicites. La France a porté des propositions structurantes : renforcer les responsabilités des plateformes face aux contenus qu'elles diffusent, permettre au régulateur d'accéder aux algorithmes, assurer la transparence de la publicité digitale... Les résultats obtenus en 2021 sur ces deux textes constituent une base efficace pour le succès des objectifs de la Présidence Française de l'Union Européenne en 2022.



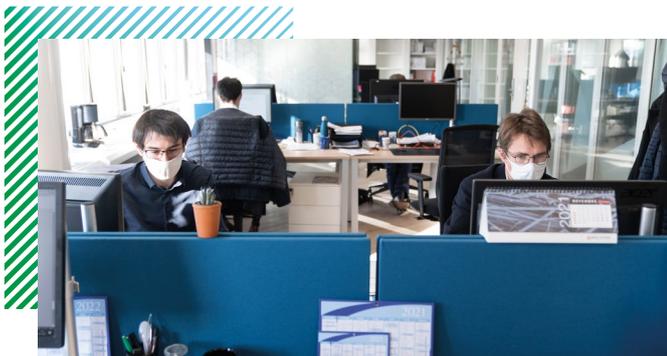
3- Renforcer le Pôle d'Expertise de la Régulation numérique (PEReN)

Le PEReN fournit des missions d'assistance aux services de l'État et autorités administratives qui interviennent dans la régulation des plateformes numériques. Il compte aujourd'hui 16 agents qui ont pour mission d'apporter aux pouvoirs publics l'expertise technique pour auditer et vérifier l'absence de biais des algorithmes ou encore s'assurer que les moyens de modération mis en œuvre par les réseaux sociaux minimisent le recours aux données personnelles.

En 2021, le PEReN a permis la mise au point d'outils de détection de bots sur les réseaux sociaux, la conduite d'analyses techniques pour vérifier la faisabilité de futures obligations envisagées dans le DMA ou le DSA (interopérabilité, audits d'algorithmes), la conduite d'un test à grande échelle en coopération avec des collectivités et des plateformes de logements permettant l'échange des informations prévues par la loi Elan, ou encore le développement d'un outil de collecte automatisée de données publiquement accessibles destiné aux services de l'État et aux autorités administratives indépendantes qui régulent les plateformes numériques.

LA STRATÉGIE CLOUD

Utilisé pour héberger et traiter toujours plus de données, le *Cloud* a investi tous les pans de notre économie tout comme le secteur public. La dynamique de numérisation accélérée par la crise a rendu le *Cloud* encore plus indispensable et plus stratégique.



Outil formidable mais dominé par des acteurs extra-européens, le *Cloud* est un enjeu de souveraineté numérique qui nécessite de veiller à lutter contre la concentration du marché et à l'exposition des données des citoyens, des administrations et des entreprises.

Présentée le 17 mai 2021, la stratégie nationale *Cloud*, élaborée par la DGE et la direction interministérielle du numérique (Dinum), s'appuie sur trois piliers :

- 1. une doctrine ambitieuse en matière de protection des données sensibles :** le gouvernement recommande aux entreprises et aux organismes publics de recourir à des offres *Cloud* affichant le visa *SecNumCloud*, délivré par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Il garantit un double niveau de sécurisation juridique et technique pour la manipulation des données sensibles.
- 2. une politique « *Cloud* au centre » pour l'État :** chaque produit numérique de l'État manipulant des données sensibles devra impérativement être hébergé sur le *Cloud* interne de l'État ou sur un *Cloud* industriel qualifié *SecNumCloud* et protégé contre toute réglementation extracommunautaire ;
- 3. un plan industriel ambitieux,** dont la coordination sera assurée par la DGE, pour faire émerger une alternative technologique française et européenne, qui fasse de la France une puissance économique souveraine du *Cloud*.

La réalisation de ce dernier pilier repose sur le soutien à des projets à forte valeur ajoutée dans le cadre du 4^e Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et de *France Relance*. Construit avec la filière, le plan économique représente un **investissement de 1,8 milliard d'euros**, dont 667 millions d'euros de financements publics, 680 millions d'euros de cofinancements privés et 444 millions d'euros de financements européens.

Cette action permettra ainsi d'identifier et de soutenir des projets industriels de développement de technologies critiques comme l'*Edge Computing* pour l'industrie du futur, la création d'espaces de données sectoriels, le développement de jumeaux numériques ou l'intelligence artificielle, mais aussi d'accélérer le développement de l'industrie *Cloud* française, notamment l'écosystème des suites logicielles de travail collaboratif.

Cette stratégie ambitieuse a été construite pour s'articuler au niveau européen avec les actions en faveur du développement de la filière *Cloud* et de la protection des données : GAIA-X, le projet de développement d'un *Cloud* sécurisé et fiable pour l'Union européenne, ou encore la mise en place d'un schéma européen de certification de cybersécurité.



LA NUMÉRISATION DES TPE-PME : LES INITIATIVES *FRANCE NUM* ET *INDUSTRIE DU FUTUR*



Sur la période 2020-2021, plus de 100 millions d'euros ont été investis par la DGE dans le déploiement des dispositifs de l'initiative *France Num*. Lancée en 2018 pour accélérer la transformation numérique des TPE/PME, principalement du secteur tertiaire, ses retombées positives se font déjà ressentir⁽¹⁾.

Pour **sensibiliser les TPE/PME à l'enjeu du numérique**, deux sessions du MOOC « Ma TPE a RDV avec le numérique » ont été diffusées et 788 attestations délivrées. La première saison du programme TV « Connecte Ta Boîte » a été diffusée en 3 épisodes sur BFMTV, RMC Story et RMC Découverte, touchant près de 15 millions de personnes en audience cumulée.

L'accompagnement à la digitalisation des TPE/PME, s'est matérialisé via 4 marqueurs de succès :

1. plus de 112 000 chèques *France Num* de 500€ ont été distribués aux entreprises de moins de 11 salariés pour les aider à acquérir une solution numérique ou mettre en œuvre un accompagnement ;
2. plus de 20 000 diagnostics numériques avec plans d'actions et plus de 60 000 appels téléphoniques aux entreprises ont été réalisés grâce à la mobilisation des CCI⁽²⁾ et CMA⁽³⁾ ;
3. un programme d'accompagnements-actions a été déployé et 133 dossiers ont été déposés lors des 3 appels à projets opérés par Bpifrance pour accompagner 70 000 TPE/PME ;
4. 4 000 conseillers numériques « Activateurs France Num » sont désormais recensés sur le site *France Num*. 7 000 contacts ont été pris avec des conseillers numériques en 2020-2021, contre 660 en 2019-2020.

Dans l'industrie, la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies⁽⁴⁾ se poursuivent en faveur des PME/ETI.

1. Plus de 2 500 entreprises ont bénéficié d'une aide au conseil dans le cadre des « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur », co-financés par l'État (80 M€) et les Régions pour engager la transformation numérique de leurs outils et processus de production.
2. 878 M€ de subventions *France Relance* ont permis de soutenir plus de 8 000 projets portant sur 3 milliards d'euros d'investissements industriels. Plus d'un quart des PME et ETI industrielles ont ainsi été accompagnées dans un projet de numérisation de leur outil de production.
3. Des « plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » ont été déployées : les entreprises pourront y réaliser des tests et essais de machines et logiciels afin de mieux s'appropriier les technologies et dé-risquer leurs investissements. 9 lauréats de l'appel à projets co-financé par l'État (50 millions d'euros) et les Régions ont démarré leurs prestations fin 2021.
4. En parallèle, la structuration d'une filière nationale d'offre de solutions pour l'industrie du futur, intégrant toute la chaîne de l'offre technologique, s'est concrétisée en septembre 2021 par la signature d'un contrat stratégique de filière.

⁽¹⁾ D'après le Baromètre France Num, 2021. ⁽²⁾ Chambres de commerce et d'industrie. ⁽³⁾ Chambres de métiers et de l'artisanat. ⁽⁴⁾ Fabrication additive, robotique/cobotique, réalité virtuelle, intelligence artificielle, etc.

L'action de la DGE pour une
économie souveraine et résiliente

LES PROJETS INDUSTRIELS EUROPÉENS, OUTILS ESSENTIELS POUR LA SOUVERAINETÉ

Dans un contexte de concurrence internationale intense, la Commission européenne a complété en mai 2021 sa stratégie industrielle qui poursuit trois objectifs : soutenir la compétitivité et l'innovation de l'industrie, accélérer la double transition numérique et durable, et renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) sont une forme de coopération mise en place par l'Union européenne pour atteindre les objectifs industriels qu'elle s'est fixés. Cofinancés par plusieurs États-membres, ces grands projets favorisent l'innovation. Ils permettent également de mettre en commun des ressources, par exemple avec des positionnements complémentaires des projets sur les chaînes de valeur et des synergies, afin d'être plus efficaces et ambitieux. États-membres, Commission et entreprises agissent ainsi de façon coordonnée et concrétisent les objectifs de la politique industrielle européenne.

Dès 2019, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne notamment, l'Europe s'était engagée dans la construction de deux PIIEC, autour de la microélectronique et des batteries des véhicules électriques. La DGE est à présent mobilisée pour faire aboutir de nouveaux PIIEC :

- dans **l'électronique et la connectivité** ;
- en faveur du développement du **Cloud**, essentiel pour sécuriser les données des entreprises ;
- dans le domaine de la **santé**, pour améliorer par l'innovation la qualité et l'accès aux soins des Européens ;

- dans **l'hydrogène**, identifié comme une technologie-clé pour la décarbonation des transports et de l'industrie. 22 États-membres y participent en plus de la Norvège. Et 120 projets, dont 15 français, ont été soumis à la Commission européenne en vue de leur lancement début 2022.

Le plan de relance européen soutient certains de ces projets industriels communs : hydrogène, *cloud*, électronique et connectivité.

La Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) au premier semestre 2022 est un moment important pour le déploiement de la politique industrielle européenne. La DGE s'est pleinement mobilisée pour assurer l'aboutissement de ces projets qui contribuent aux capacités industrielles de l'Europe. Il s'agit par exemple de construire une nouvelle usine en France pour fabriquer des électrolyseurs, dans le cadre du PIIEC Hydrogène ; de créer de nouvelles lignes de production de composants logiques dans le domaine des semi-conducteurs, pour le PIIEC Electronique ; de développer de nouvelles plateformes dans des domaines de rupture tels que le *edge computing* pour le PIIEC *cloud* ou de relocaliser la production de certains principes actifs grâce à des procédés innovants basés sur la chimie verte pour le PIIEC Santé.

LES TRAVAUX EN FAVEUR DE LA RELOCALISATION ET DE LA SOUVERAINETÉ

La crise sanitaire a mis en évidence des vulnérabilités dans nos chaînes de valeur industrielles, mondialisées et fragmentées. Elle a aussi montré ses conséquences sur l'industrie française : arrêts de production, ruptures ou tensions d'approvisionnements sur les produits électroniques et matières premières.

Dès mars 2020, la DGE a consulté des entreprises, des experts et des universitaires. Les données quantitatives, qualitatives et prospectives issues du croisement de leurs analyses ont permis de définir des secteurs prioritaires et des leviers d'actions pour diversifier les approvisionnements, accroître les stocks et favoriser les implantations industrielles.

À l'été 2020, deux dispositifs basés sur ces travaux et destinés à renforcer notre souveraineté étaient déployés :

- **un appel à projets** doté de 850 millions d'euros visant à **renforcer les capacités de production ou à relocaliser des activités en France**, dans cinq

secteurs identifiés comme stratégiques : santé, agroalimentaire, électronique, 5G, intrants essentiels à l'industrie. 407 projets ont été retenus. Ils portent sur plus de 2,7 milliards d'euros d'investissements et bénéficient de 729 millions d'euros d'aides de l'État. Près de 45 000 emplois ont été créés ou confortés.

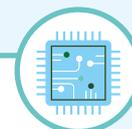
- **un appel à manifestation d'intérêt** conçu pour **renforcer les moyens capacitaires des produits de santé** (médicaments, principes actifs, dispositifs médicaux et de diagnostic *in vitro*) destinés à la lutte contre le Covid-19. 42 projets représentant près de 830 millions d'euros d'investissements et 519 millions d'euros d'aides ont été retenus à ce jour.



Focus sur le secteur de la santé

La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité de nos chaînes d'approvisionnement en médicaments d'intérêt thérapeutique majeur. 80% des principes actifs des médicaments passés dans le domaine public sont en effet produits par l'Inde ou la Chine. Pour renforcer notre souveraineté sanitaire, plusieurs actions ont été décidées :

- un nouveau cadre réglementaire instauré en 2021 rend obligatoire la constitution de stocks par les exploitants de médicaments ;
- le plan de relance soutient des projets visant à renforcer les moyens capacitaires des produits de santé ;
- la production du paracétamol sera relocalisée en France d'ici 2024 pour réduire d'un tiers la dépendance de l'Europe à l'international ;
- 50% des classes thérapeutiques identifiées vulnérables ont bénéficié d'aides pour des projets de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement.



Focus sur la filière électronique

Les tensions enregistrées en 2020 et 2021, à la fois sur l'assemblage électronique et sur l'approvisionnement en semi-conducteurs, ont souligné la dépendance du secteur électronique européen vis-à-vis de l'extérieur, les écosystèmes d'innovation et de production se situant souvent aux États-Unis ou en Asie. Dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les capacités de production ou à relocaliser des activités en France, le choix a été guidé par la volonté d'exploiter les atouts existants en France, notamment dans les domaines de la nanoélectronique et de la photonique.

Au total, 86 projets lauréats couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie électronique : conception de composants (micro/nanoélectronique, photonique), sous-traitance électronique et assemblage de cartes électroniques notamment.

LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Devant la multiplication des alertes de sécurité économique, le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse) de la DGE a renforcé en 2021 son dispositif interministériel de veille et de remédiation, ainsi que ses outils de prévention.

30 à 50 nouvelles alertes de sécurité économique détectées chaque mois depuis la crise sanitaire.



Le Sisse a mis en place une plateforme nationale de collecte et de traitement des alertes de sécurité économique liées à des menaces étrangères sur des entreprises et des organismes de recherche stratégiques. Plus de 700 alertes ont été répertoriées depuis le 1^{er} janvier 2020, au premier rang desquels des tentatives de rachat d'entreprises sensibles. La menace s'est intensifiée en 2021.

Le Sisse contribue au contrôle des investissements étrangers en France (IEF). Depuis 2019, le champ du contrôle a été étendu afin d'abaisser les seuils de déclenchement et ouvrir la procédure à de nouveaux secteurs comme les biotechs ou à de nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables.

En soutien, deux nouveaux fonds sont venus **enrichir la palette d'outils financiers** :

- le fonds *French Tech Souveraineté* (FTS), dédié aux petites entreprises qui développent des technologies de pointe stratégiques pour la souveraineté ;
- le fonds *Lac1* de Bpifrance, dédié à la stabilisation de l'actionnariat des grands groupes.

Le Sisse a par ailleurs permis de **renforcer la protection des données des entreprises, en sensibilisant les petites et moyennes entreprises à l'identification de l'information stratégique et à la gestion de leurs données**. La loi de blocage de 1968 prohibe en effet la transmission à une juridiction étrangère d'informations sensibles pour la sécurité nationale ou les intérêts économiques essentiels de la Nation. Ce dispositif a été redynamisé en 2021.

Un guichet unique permettant aux entreprises de saisir le Sisse a été mis en place, avec un doublement des saisines. Des travaux ont aussi été menés avec les entreprises françaises autour de l'identification des données sensibles.

Engagé dans la gestion de la crise sanitaire, le Sisse a contribué à l'identification de fournisseurs de matériel médical pour couvrir les besoins nationaux et éviter la fraude. Il a également renforcé l'action opérationnelle des délégués territoriaux (les DISSE), fortement mobilisés dans le conseil aux différents acteurs économiques.

Contrôle de l'exportation des biens à double usage

Le service des biens à double usage (SBDU) de la DGE est l'autorité compétente en matière de contrôle des exportations de biens susceptibles d'avoir une utilisation civile et militaire. Ce contrôle vise à lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive (armes nucléaires, chimiques ou biologiques), mais aussi à réduire les conflits armés régionaux et prévenir les atteintes aux droits de l'homme. L'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du nouveau règlement européen relatif au contrôle des exportations des biens à double usage (règlement UE 2021/821 du 20 mai 2021).

L'action de la DGE pour une
économie au service des
Français et des territoires

PROGRAMME *TERRITOIRES* *D'INDUSTRIE* : TROIS ANS DE SUCCÈS

Trois ans après son lancement par le Premier ministre, le programme « Territoires d'industrie » est une véritable « usine à projets industriels » élaborés par et pour les territoires et remplit ses objectifs de reconquête industrielle.

Une part importante des enjeux de développement de l'industrie trouve ses réponses dans les territoires : disponibilité du foncier, développement des compétences, mobilité des salariés... Réciproquement, l'industrie est un vecteur de développement et de cohésion des territoires, notamment périurbains ou ruraux, et des villes moyennes. 75% de l'emploi industriel est implanté hors des métropoles et 71% des investissements industriels étrangers sont localisés dans des communes de moins de 20 000 habitants.

Fort de ce constat, le programme *Territoires d'industrie* permet aux acteurs locaux de se réunir pour bâtir des plans d'actions de redynamisation des activités dans leurs bassins industriels. Co-piloté par les ministères chargés de l'industrie et de la cohésion des territoires, il compte 146 *Territoires d'industrie* répartis en France métropolitaine et ultramarine, composés de plus de 500 intercommunalités à forte identité industrielle.

Pour accompagner ces projets, les territoires bénéficient d'un panier de services mis à disposition par l'État et ses opérateurs : Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Pôle emploi, ADEME, Action Logement. 2 milliards d'euros ont déjà été engagés depuis son lancement. Ce panier de services permet notamment d'aider les territoires à faciliter l'accueil d'acteurs et de filières industrielles innovantes.

C'est le cas à Uckange, en territoire d'industrie Nord Lorraine (Grand Est), où la Banque des Territoires a accompagné Arcelor Mittal dans la mise en place de son Digital Lab. Ce site permettra l'installation d'entreprises et de start-up du numérique, ainsi que la formation des salariés du groupe aux nouvelles technologies et à leurs usages industriels.

Des mesures de soutien renforcées par le plan France Relance

Doté de 850M€ de subventions (dont 141M€ financés par les Conseils régionaux) dans le cadre du plan de relance, le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires soutient déjà **plus de 1 400 projets industriels à hauteur de 573 millions d'euros. Des projets qui doivent générer 5,4 milliards d'euros d'investissements et conforter ou créer plus de 27 000 emplois.**

Parmi ces projets, la Société Industrielle AUER, spécialiste des pompes à chaleur, chauffe-eau et appareils de chauffage, va relocaliser la production de cuves d'eau chaude sanitaire en acier émaillé. L'investissement permettra à AUER de poursuivre sa conversion et son développement dans les énergies renouvelables et la transition énergétique et de créer au moins 20 emplois.

LE PLAN EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS

Près de trois millions d'indépendants participent à la vie économique française. Après les mesures prises en 2017 et la loi PACTE en 2019, un plan pour les indépendants, annoncé en septembre 2021, instaure un environnement juridique, fiscal et social plus simple et protecteur.

Coordonné au niveau interministériel par la DGE, ce plan s'articule autour de cinq axes :

1. créer un statut unique pour l'entrepreneur individuel, protecteur par défaut de l'ensemble de son patrimoine personnel.

2. améliorer la protection sociale :

- diminution du taux de cotisation du dispositif d'assurance volontaire contre le risque des accidents du travail et de maladie professionnelle ;
- adaptation des droits à retraite et aux indemnités journalières pour tenir compte de la crise sanitaire ;
- extension du statut de conjoint collaborateur au concubin ;
- simplification du calcul des cotisations sociales.

3. faciliter la reconversion :

- doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants de TPE ;
- éligibilité à l'allocation des travailleurs indépendants (ATI) lorsqu'ils cessent une activité économiquement non viable, et plus seulement en cas de redressement ou liquidation judiciaires ;
- assouplissement de la condition de revenu minimum de l'ATI ;
- possibilité d'effacer les dettes de cotisations et de contributions sociales des dirigeants majoritaires SARL dans le cadre de la procédure de surendettement des particuliers.

4. favoriser la transmission des entreprises et des savoir-faire :

- fiscalité de la transmission adaptée pour encourager la cession de l'activité d'un entrepreneur individuel ;
- effets fiscaux de la crise sanitaire atténués en cas de transmission avant un départ à la retraite.

Ce qui change en 2022

Entrent notamment en vigueur au 1^{er} janvier 2022 les mesures suivantes : doublement du crédit d'impôt formation en faveur des chefs d'entreprise, amortissement fiscal temporaire des fonds nouvellement acquis, assouplissement du dispositif d'exonération dérogatoire des plus-values de cession d'entreprise réalisées lors du départ à la retraite.

Au titre de la loi de financement de la sécurité sociale, la possibilité, pour les travailleurs indépendants, de moduler en temps réel leurs cotisations sociales est généralisée. Les pénalités encourues pour sous-estimation du revenu définitif sont supprimées et la délivrance des attestations de vigilance est simplifiée.

Un site unique pour informer et orienter les entreprises

Pour simplifier l'accès des entreprises aux informations utiles, un site unique de référence sera mis en ligne début 2022 :

www.entreprendre.service-public.fr

Il permettra de faciliter l'accès des entreprises – en particulier des TPE – aux informations pertinentes pour effectuer leurs démarches, remplir leurs obligations administratives, comprendre les réglementations, ou bénéficier des services mis à disposition par l'administration.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VERS UN TOURISME DURABLE



Sur proposition de la DGE et dans le cadre du plan *France Relance*, le gouvernement a intégré au **Fonds tourisme durable** un volet spécifique dédié à soutenir les nouveaux projets de slow tourisme. Matérialisé sous la forme d'un appel à projets initial de 2 millions d'euros, porté à 4 millions d'euros en raison du succès rencontré, ce volet avait comme objectif de faire émerger et d'accompagner financièrement la mise en œuvre d'une cinquantaine de nouveaux projets slow touristiques dans les territoires ruraux, et de prouver par l'exemple le potentiel économique de ce segment du tourisme.

L'appel à projets slow tourisme du Fonds tourisme durable : un succès pour les territoires

Sur 520 projets réceptionnés par l'ADEME, opérateur du fonds, **61 projets représentatifs de toutes les régions métropolitaines et ultramarines, et de toutes les déclinaisons du slow tourisme ont été retenus et bénéficieront d'un accompagnement financier de l'État.**

Parmi les projets lauréats figurent par exemple :

- l'élaboration de nouvelles offres expérientielles durables d'un territoire faisant participer activement le visiteur, au plus près des habitants ;
- le réaménagement de bâtiments patrimoniaux (création de tiers-lieux éco-conçus, réaménagement d'un moulin transformé en éco-site inclusif) ;
- la création d'activités touristiques autour de mobilités douces (voies vertes, voies d'eau).

Au-delà du dispositif *France relance*, la DGE a porté des projets liés au tourisme durable dans le **plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme**, annoncé par le Premier ministre au mois de novembre 2021 :

- le **soutien au tourisme de savoir-faire** par la mise en place de crédits d'investissement permettant d'accompagner 100 TPE-PME dans leur projet d'ouverture au public, avec une contribution des régions aux côtés de l'État ;
- l'élargissement du périmètre et le renforcement des moyens du **Fonds tourisme durable**, y compris son volet slow tourisme, pour accompagner 300 restaurants, 450 hôtels-restaurants et 1 000 structures d'hébergement ;
- l'adoption d'un **tableau de bord du tourisme durable** visant à disposer de données quantifiées sur la consommation et les effets des mesures d'accompagnement de la transition durable du tourisme.



LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX

Parce qu'il n'existe pas d'économie forte sans réseaux performants, la DGE veille à rapprocher le numérique du quotidien des Français. Plusieurs chantiers importants ont été menés en 2021.

Pour généraliser la fibre optique à l'horizon 2025, le **Plan France Très Haut Débit** a été renforcé en 2021 avec un abondement de 240 millions d'euros de *France Relance*. L'État prévoit d'investir plus de 3,5 milliards d'euros de co-financements pour inscrire l'ensemble des territoires dans cette dynamique. Dans l'attente du déploiement de la fibre, la DGE veille à la performance des réseaux cuivre.

Le dispositif de couverture ciblée (New Deal Mobile)

Le dispositif vise à améliorer la qualité et l'extension des réseaux mobiles et prévoit la couverture de 5 000 zones par chacun des quatre opérateurs. Près de 3 000 zones ont déjà été identifiées à fin 2021 et plus de 1 000 nouveaux pylônes 4G ont été mis en service depuis 2018 dans des zones jusqu'alors non ou mal couvertes.

Après avoir préparé la procédure d'attribution des fréquences 5G, la DGE a accompagné les **déploiements des réseaux 5G** en apportant aux élus locaux des clés de compréhension sur les enjeux de cette technologie. La direction a également veillé à renforcer la politique de contrôle de l'exposition du public aux ondes conduite par l'Agence nationale des fréquences (ANFr).

Enfin, la DGE a travaillé à améliorer la qualité des réseaux mobiles en Outre-Mer en identifiant les besoins de couverture dans ces territoires dans le cadre des procédures d'attribution de nouvelles fréquences.



Le service universel postal

La crise sanitaire a révélé la dégradation structurelle de l'équilibre financier de La Poste. De 18 milliards de plis en 2008, la distribution est tombée à 13,7 milliards en 2013, puis à 7,5 milliards en 2020. Parmi les mutations à opérer par l'entreprise, celle de rebâtir un modèle économique soutenable répondant aux nouvelles attentes des usagers, tout en préservant un haut niveau de qualité de service (distribution six jours sur sept, 17 000 points de contact, tarifs abordables et maîtrisés).

En 2021, la DGE a piloté l'expertise des propositions de La Poste et préparé les décisions annoncées le 22 juillet par le Premier ministre lors du comité de suivi de haut niveau du contrat d'entreprise entre l'État et La Poste : d'ici 2023, La Poste doit préparer une nouvelle gamme centrée sur une offre de distribution du courrier à J+3, qui permettra de mieux répondre à ces enjeux.

Afin d'accompagner ces mutations du service universel postal, le Premier ministre a annoncé le versement à La Poste d'une dotation budgétaire annuelle comprise entre 500 et 520 millions d'euros.



LA DGE, AU CŒUR DE LA GESTION DE CRISE ET DE LA RELANCE

Depuis mars 2020, la DGE est en première ligne pour faire face à la crise sanitaire et éviter qu'elle ne remette en cause les résultats obtenus depuis quelques années pour notre économie et notre industrie :

- dès les premiers jours du confinement, des dizaines d'agents ont été redéployés pour affronter les conséquences immédiates de la crise, mettre en place **les aides d'urgence**, et répondre aux questions des entreprises sur le terrain ;
- à partir de l'été 2020, la DGE a conçu puis mis en œuvre le **plan France Relance** pour permettre le rebond de l'économie. Un déploiement dans un temps record grâce à l'organisation en mode projet ;
- enfin, elle travaille depuis le printemps 2021 à la conception du **plan France 2030**, annoncé par le Président de la République début octobre 2021, qui vise à préparer notre économie et notre industrie aux enjeux de 2030.

Les aides d'urgence

Dans le cadre de la crise sanitaire, la DGE a conçu un nombre important de dispositifs massifs de soutien aux entreprises dans des délais très courts. Le fonds de solidarité initial a été adapté puis accompagné par d'autres aides aux entreprises, afin d'ajuster en continu la réponse de l'État à la situation économique.

Les aides d'urgence sont une réponse inédite à la crise sanitaire : près de **37 milliards d'euros de subventions ont été versés à plus de 2 millions d'entreprises depuis mars 2020**. Initialement destiné aux indépendants et très petites entreprises, ce dispositif a été étendu progressivement aux secteurs les plus affectés, puis aux entreprises de plus grande taille.

La DGE a déployé une ingénierie inédite pour que l'accompagnement de l'État soit adapté en temps réel à la situation économique. Une agilité indispensable quand pas moins de sept décisions de la Commission européenne et plus de 40 décrets sont pris en 18 mois. Le panel des aides a également été enrichi pour répondre au plus près aux besoins réels des acteurs économiques : fonds de solidarité, aide « coûts fixes », aide « remontées mécaniques », aide « stocks », aide « loyers », aide « fermeture », etc.

Un effort sans précédent, salué par la Cour des comptes.



Cet effort sans précédent, réalisé en lien avec les autres administrations et les fédérations professionnelles, a été salué par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2021 :

- les défaillances d'entreprise sont au plus bas depuis dix ans ;
- l'objectif assigné par le législateur (« prévenir la cessation d'activité ») a été pleinement atteint.

Le plan *France Relance*

Le plan *France Relance*, c'est **100 milliards d'euros de soutien public**, orientés autour de **trois grands axes** : l'accélération de la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Par son intermédiaire, près de 140 000 TPE et PME ont fait l'objet d'un soutien à la numérisation, soit via un accompagnement, soit via une aide financière. **À travers des mesures de relocalisation, de décarbonation, et de modernisation de l'industrie, les indicateurs de déploiement témoignent du succès de *France Relance*** :



Plus de **10 000**
bénéficiaires des différents dispositifs
du plan de relance de l'industrie

Plus de **4** milliards d'euros d'aides
accordées par l'État

Plus de **15** milliards d'euros
d'investissements réalisés par les
industriels

Plus de **250 000**
emplois créés ou confortés

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'investissement intense des équipes de la DGE, qui ont cherché à se rapprocher autant que possible des entreprises et à innover dans leurs modes de gestion.

Chacune des PME et ETI industrielles françaises, soit plus de 30 000 entreprises, a fait l'objet d'un contact direct au moment du lancement du plan de relance pour expliciter ses dispositifs et accompagner au mieux leurs démarches.



Une des mesures phare de *France Relance* est la baisse des impôts de production, qui renforce la compétitivité des entreprises ainsi que leur attractivité sur le territoire. Au niveau national, il s'agit de **10 milliards d'euros par an de baisse d'impôts de production**. Elle concerne **près de 600 000 entreprises**.

France Relance contribue à la relocalisation stratégique

France Relance a soutenu le projet de l'entreprise Sequens qui va relancer la production de paracétamol à Roussillon ; une production qui avait complètement cessé en France depuis 2009. De nombreux autres projets de relocalisation sont également en cours de déploiement : la production de titane, métal vital pour l'industrie aéronautique, ou encore la production de protéines végétales pour notre agriculture.

UNE DIRECTION TRANSFORMÉE QUI CONTINUE D'INNOVER



La DGE poursuit son engagement en faveur de l'innovation publique en portant une attention particulière à l'amélioration continue des conditions de travail de ses agents. Parmi les faits marquants en 2021 : le déménagement de la direction, qui rassemble les équipes au sein de Bercy dans des espaces repensés et innovants, le plan d'équipement numérique de l'ensemble des agents ou encore la mise en place d'une campagne de mouvement annuelle pour encourager la mobilité interne.

À la pointe des innovations organisationnelles et managériales

Une organisation en « mode projet » à l'épreuve de la crise

Marqueur de la transformation de la DGE menée en 2019, le « mode projet » constitue le mode de travail de référence de la direction. **Les principes de réactivité, d'agilité et de mobilisation transverse des compétences** ont prouvé leur pertinence à l'épreuve des circonstances exceptionnelles des 18 derniers mois. Deux ans après sa transformation, la DGE ouvre en 2021 le « temps II du mode projet », afin d'en partager les réussites et de travailler sur les axes de progrès identifiés. Au cœur de ce temps II, le renforcement de la coopération entre les services centraux et les services déconcentrés de la DGE.



Une ambition numérique renforcée

L'année 2021 a confirmé l'ambition numérique de la DGE avec le **déploiement d'équipements numériques nomades et l'installation de dispositifs d'audio et visioconférence** dans les bâtiments de la direction. L'ensemble des agents sont ainsi équipés en ordinateurs portables et l'ensemble des cadres en ordiphones. Cette ambition sera consolidée avec la mise à disposition d'une plateforme collaborative et le déploiement d'applications permettant « d'outiller » le mode projet, dont un parapheur électronique, le moteur de recherche « Intelligence Entreprise » et un annuaire des compétences. Ces projets contribuent à la démarche « zéro papier » engagée par la direction.

Le rassemblement des services dans le « Grand Bercy »

La DGE a regroupé en 2021 la quasi-totalité de ses services au sein du « Grand Bercy ». Ce chantier rationalise les implantations de la direction, favorise la collaboration et modernise les espaces de travail des agents.

Une politique RH innovante au service de l'attractivité de la direction

La DGE conduit une politique RH innovante pour offrir des parcours de carrières dynamiques à ses agents et accroître son attractivité.

La valorisation des parcours, des compétences et de la performance des agents s'est traduite en 2021 par un dispositif d'accueil renforcé pour les nouveaux arrivants, un suivi des parcours personnalisé et la mise en place d'une revue des cadres et d'une campagne de mobilité annuelle. La politique d'attribution des bonus a été rénovée et généralisée à tous les cadres de la direction, indépendamment de leur statut, fonctionnaires comme contractuels.

Une action déterminée en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La DGE s'est dotée d'un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Comprenant 17 mesures, ce plan vise à améliorer l'attractivité de la direction et la gestion des carrières pour des profils féminins, avec **un objectif de nommer au moins 40% de femmes sur les emplois de direction, les emplois de directeurs et directrices, et les emplois de chefs et cheffes de projets**. Un objectif dépassé en 2021. Ce plan œuvre à favoriser une meilleure articulation entre la vie professionnelle et vie personnelle, en promouvant le télétravail pour tous, en prévoyant le remplacement systématique des congés maternité et congés parentaux et en organisant en 2021 des ateliers sur le thème de l'équilibre des temps de vie. Enfin, ce plan crée et fait vivre le réseau professionnel « DG'Elles », ouvert à toutes les femmes de la direction, et sensibilise les managers à la lutte contre les biais de genre et le sexisme. Ainsi, la quasi-totalité des managers ont été formés durant 4 sessions en 2021.



Directeur de la publication : Thomas Courbe
DGE - 61, Boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris
Conception et réalisation : ©Caracter

Photos : Couverture : ©monkeybusinessimages - ©Freepik Company S.L - ©3DSculptor - ©RomoloTavani - Blackred // Intérieur : ©A.Sallesse. Minefi (p.4, p.8), ©GezelinGree (P.8), ©Kim Redler (p.5, p.9, p.11, p.12, p.14, p.15, p.19, p.21, p.22, p.23, p.24, p.25, p.26, p.27), ©amontak590623 (p.13), ©Gorodenkoff (p.17), ©nd3000 (p.20).

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

<https://www.entreprises.gouv.fr/>



@DGEntreprises



@DGEntreprises



@DirectionGénéraledesEntreprises



@DGEntreprises



@DGEntreprises



@DGEntreprises